Quarante-deuxième Année. — N° 360-61 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES DIMANCHE 26 et LUNDI 27 DÉCEMBRE 1897.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . TROIS MOIS. . . 13 fr. 50. . . SIX MOIS . 26 fr. . UN AN. . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . TROIS MOIS. 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, Grande-Rue, 71. - Tourcoing, rue Nationale, 78
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, Grande-Rue, 71. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis — à PARIS chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 26 DÉCEMBRE 1897

UN PREMIER RÉSULTAT

Depuis plusieurs mois un persévérant travail de concentration s'est poursuivi parmi les catholiques en vue de créer une organisation qui les unit par un programme politique commun pour une action électorale commune.

Ces négociations ont abouti à la formation d'un groupement, désigné sous le nom de Fédération électorale de 1898.

Le pacte fédératif est désormais un fait accompli.

Chaque groupe conserve son domaine propre où il se meut et se développe librement selon ses tendances et ses affinités, mais en ce qui concerne l'action politique électorale, le pacte fédératif rattache les groupes les uns aux autres par un lien commun et une direction commune pour maintenir la cohésion des forces et l'unité d'impulsion.

La Fédération se présente avec une égale confiance aux catholiques et aux républicains et doit être accueillie avec une égale sympathie.

Aux catholiques elle assure la coordination et l'accroissement de leurs forces, par l'harmonie établie entre eux, au moment même où la rupture du faisceau de la concentration républicaine achève de désagréger les forces qui jusqu'ici ont été hostiles à la liberté religieuse.

Aux républicains elle assure que la forme du gouvernement ne sera plus contestée par l'immense majorité des catholiques qui n'appuient leurs revendications que sur le droit commun et combattent les lois dont ils souffrent, précisément au nom des principes de liberté et d'égalité qui sont l'essence même de la République.

La Fédération ne peut être suspecte aux catholiques puisqu'elle les détermine à entrer dans la République pour obtenir d'elle, conformément à son principe, en y exerçant loyalement leurs droits de citoyens, la modification des lois d'exception contraires à ces droits.

La Fédération ne peut davantage être suspecte aux républicains, puisque tout républicain digne de ce nom, et soucieux des intérêts supérieurs de la patrie, voit dans la République non la domination d'une secte mais le régime de la justice égale pour tous.

La Fédération présente ainsi un large terrain d'entente et d'alliance à tous ceux qui veulent à la fois maintenir la République et faire de la constitution républicaine la sauvegarde des libertés publiques. Du mouvement dont elle est issue doit sortir la formation d'un parti républicain qui fournira le point d'appui nécessaire à un gouvernement de liberté, d'ordre et de justice.

Œuvre d'union, de conciliation, d'action concordante, où l'âme de la France reprend conscience de son unité, la Fédération est née, a grandi, s'est imposée par l'élan de l'opinion publique qui, au-dessus des divergences de sentiments politiques, exige l'accord des volontés et la communion des efforts pour une œuvre commune d'affranchissement et de réparation.

MESURES ÉQUITABLES

Après Bordeaux, après Saint-Etienne, la ville de Lyon vient de revenir aux idées de justice et de décider que l'argent de tous les contribuables ne serait pas employé exclusivement au profit d'un parti ou d'une coterie. Le Conseil municipal de Lyon a voté récemment un crédit de 23.000 francs pour secours en nature aux enfants nécessiteux. Les sectaires ont proposé un amendement tendant à faire réserver cette somme pour les seuls enfants fréquentant les écoles publiques; leur proposition a été rejetée par 21 voix contre 18.

Les idées sages gagnent peu à peu; elles s'imposent aux intolérants eux-mêmes et la décision libérale d'une municipalité présidée par M. Gailleton est un symptôme heureux, bien fait pour encourager les efforts des républicains modérés.

EXPLOSION DE PÉTROLE
en Normandie

DEUX MORTS ET DOUZE BLESSÉS

Caen, 24 décembre. — Une explosion d'un fût de pétrole s'est produite hier soir à Chaumont-l'Eventé, chez M. Radiguet, épicier.

Il y a eu deux tués et douze blessés, parmi lesquels le maire et M. Labbey, conseiller général. Leur état est très grave.

Caen, 24 décembre. — L'explosion s'est produite, vers cinq heures du soir, peu après qu'un employé de l'épicerie, muni d'une lanterne, avait mis en perce un fût de pétrole.

Le liquide prit feu au contact de la lumière; l'employé s'enfuit en criant à l'aide; le maire, M. Labbey, qui demeure à côté, plusieurs voisins, le curé et le vicaire, accoururent.

A ce moment, une formidable explosion se produisit et les personnes présentes furent couvertes de débris enflammés.

M. Bannier, quincaillier, et M. Pringard, journalier, ont été tués sur le coup.

M. Labbey a toute la partie inférieure du corps affreusement brûlée et on craint qu'il ne survive pas à ses blessures.

Le vicaire est également dans un état très grave; dix autres personnes sont plus ou moins grièvement blessées.

LA LETTRE DE M. LE DUC D'ORLÉANS

M. le duc d'Orléans vient de donner ses instructions aux royalistes sur la conduite à tenir par eux aux élections prochaines.

Le parti était divisé : les uns — les jeunes surtout — voulaient aller à la bataille bannière déployée; les autres conseillaient la prudence; c'est à ceux-ci que le prince donne raison.

Il exhorte ses fidèles à penser avant tout à la France et à donner leur concours aux idées conservatrices et modérées, estimant que ce qui profitera au bien public profitera à sa cause,

Il y a deux choses dans la lettre de M. le duc d'Orléans: un conseil pour le présent et une réserve pour l'avenir.

Les républicains doivent approuver le conseil, et il leur appartient de rendre vaines les réserves, en faisant de la République un régime si équitable et si tolérant qu'aucun homme raisonnable ne puisse avoir le désir de le changer.

UN TERRIBLE
Accident de Chemin de Fer
DANS L'ISÈRE
TROIS MORTS. - QUATORZE BLESSÉS

Vienne, 25 décembre. — Ce matin, entre minuit 50 et minuit 55, une terrible catastrophe s'est produite entre les gares Le Péage du Roussillon et Roche de Condrieu, à quelques kilomètres de Vienne (Isère), sur la grande ligne de Marseille à Paris. Voici dans quelles conditions l'accident a eu lieu :

La catastrophe

Les rapides n° 10 et n° 20, à destination de Paris, quittent Marseille, le premier à 7 heures 55 du soir et le second à 8 heures 15, c'est-à-dire se suivant à vingt minutes de distance, leur vitesse étant égale.

Cette nuit, par un brouillard intense, à minuit trente environ, et entre les gares que nous venons de désigner, le train n° 10 dut ralentir sa marche et presque aussitôt s'arrêter tout à fait, par suite de la rupture du frein Westinghouse.

Immédiatement, en raison du brouillard, qui empêchait l'emploi des lanternes, les employés du rapide en détresse, se portèrent en arrière du train et placèrent, suivant le règlement, des pétards sur la voie, pour prévenir le train 20 de l'accident. Par suite de quelle fatalité ces mesures demeurèrent-elles inutiles? On ne le sait. Les pétards furent-ils entendus ou fonctionnèrent-ils? On l'ignore.

Toujours est-il que le rapide 20, accourant avec l'énorme vitesse de 82 kilomètres à l'heure, dont les express du P. L. M. sont animés en cet endroit, vint, à travers la brume, se jeter sur l'arrière du train 10, avant qu'on pût prévoir la catastrophe. Le choc fut terrible. En un clin d'œil, la voie fut jonchée de débris.

D'effroyables cris de détresse s'échappèrent de plusieurs wagons mis en pièces et ce fut une scène épouvantable que la confusion qui succéda au choc.

Les secours

L'organisation des secours, au milieu de ce brouillard intense, était difficile. On procéda cependant tout de suite à la recherche des morts et des blessés, tandis qu'on télégraphiait à Vienne et à Lyon pour demander du secours.

La panique qui s'était d'abord produite parmi les voyageurs se calma un peu et on ramassa les blessés, qui étaient malheureusement nombreux.

La plupart reçurent les premiers soins à la station du Péage-du-Roussillon. Quelques-uns, moins grièvement atteints, attendirent le premier train se dirigeant sur Paris. Les autres furent transportés à Lyon par train spécial, la ville de Vienne, quoique un peu plus rapprochée, n'offrant pas les ressources nécessaires, surtout à cette heure tardive.

Des mesures furent prises aussi pour assurer le transbordement des voyageurs arrivant par les trains suivants. La voie est, en effet, obstruée et la circulation directe ne sera rétablie que dans quelque temps.

Les morts et les blessés

Trois voyageurs sont morts. Ce sont : M. Lota, capitaine instructeur à l'Ecole militaire de Saint-Cyr; M. Mathelin, ingénieur des constructions navales de Toulon; M. Blouet, capitaine commandant la *Foudre*, de l'escadre de la Méditerranée.

Il y a quatorze blessés, dont plusieurs grièvement. La plupart ont des fractures des jambes. Voici la liste des blessés :

M. Emile Chauvin, avocat à Paris, rue de l'Arbalète, frère de la doctoresse, fracture du fémur. M. Coirat, rue Lhomond, à Paris, commotion cérébrale. Mme de Bullion, de Morlaix, fracture. M. Feuillet, 203, rue Saint-Martin, à Paris, contusions. M. Eugène Simon, rue Turbigo, à Paris, fracture du fémur. M. Vivien, avocat à Caen, fracture du fémur. M. de Vallier, ingénieur à Dijon, fracture de la jambe droite.

M. Falconnet, conducteur principal des ponts et chaussées, arrivé la veille à Marseille, venant de Madagascar, en congé de convalescence, fractures de la jambe gauche et de la cuisse droite; M. Emile Weber, à Paris, contusions; M. Wilde, lieutenant d'infanterie de marine, revenant de Madagascar, fracture de la jambe droite; M. Ozanne de Darnetal, fracture de la jambe gauche; M. de Marignargues, de Calvi, fracture de la jambe gauche; MM. Emile et Louis Racine, de Marseille, fractures aux jambes.

Les trois premiers blessés ont continué sur Paris, où ils sont arrivés cet après-midi. Les onze autres sont soignés à Lyon.

Les familles des victimes ont été prévenues télégraphiquement du malheur qui les frappait.

Aucun agent de la Compagnie n'a été blessé.

L'enquête

Dès cette nuit, le parquet de Vienne s'est transporté sur les lieux de la catastrophe.

L'enquête, ouverte immédiatement, a permis de constater que le fourgon de queue et deux voitures de 1re classe du train 10 ont été brisés.

Il paraît certain, comme nous le disons plus haut, que l'employé du fourgon de queue du train tamponné, lorsque celui-ci s'est trouvé en détresse, s'est porté en arrière, à la distance réglementaire, pour poser des pétards sur la voie. Le mécanicien du train 20 a-t-il, dans le fracas produit par le rapide lancé à toute vitesse, entendu l'explosion? Les pétards ont-ils bien fonctionné? C'est sur ces points précis que porte surtout l'enquête, dont on ne connaît pas encore les résultats.

Les victimes

Voici des renseignements biographiques sur les trois infortunés qui ont trouvé la mort dans cette catastrophe :

« Le capitaine Lota, instructeur à Saint-Cyr, est né le 25 avril 1855; entré à l'école Saint-Cyr à l'âge de vingt ans, il était capitaine depuis le 11 juillet 1889.

» Le capitaine de vaisseau Blouet était âgé de cinquante-deux ans. Entré à l'Ecole navale en 1863, il avait été promu lieutenant de vaisseau en 1875. Dans ce grade il avait commandé la canonnière *Lynx* dans la division navale du Tonkin, commandée par l'amiral Courbet, et fut nommé capitaine de frégate en quittant ce commandement. Promu capitaine de vaisseau en 1891, il commanda le cuirassé garde-côtes *Tonnerre* dans l'escadre du Nord, puis fut nommé membre adjoint au comité des inspecteurs généraux de la marine. M. Blouet commandait, depuis février 1896, le croiseur porte-torpilleurs *Foudre*, dont les essais viennent d'être terminés tout dernièrement. Il était officier de la Légion d'honneur.

» L'ingénieur des constructions navales Mathelin était âgé de trente-sept ans; entré à l'Ecole polytechnique en 1880, il fut nommé sous-ingénieur de 3e classe en 1884; il avait été attaché à la section technique des constructions navales au ministère de la marine au moment de l'organisation de cet important service.»

Autres détails

Lyon, 25 décembre. — Il résulte des nouveaux renseignements recueillis au sujet de la catastrophe du Péage de Roussillon, que le rapide n° 10 avait, à son départ de Marseille, seize minutes de retard. Vers minuit vingt, à trois kilomètres de la gare du Péage de Roussillon, un frein de machine s'est subitement rompu et le train est resté en détresse.

Les voyageurs du train 20 ne paraissent pas avoir souffert. Les blessés sont arrivés à Lyon, en gare de Perrache, à 5 heures du matin. Neuf ont été transportés dans les hôpitaux Desgenettes et St-Louis et dans une maison de santé de la rue du Plat.

Le train tamponné est parti pour Paris à 5 heures 1/2.

Le train 20 est arrivé à Lyon à 7 heures du matin.

Le service est fait par la rive du Rhône, la voie étant obstruée.

Lyon, 25 décembre. — Voici des détails sur l'état des blessés restés à Lyon : Deux d'entre eux, Besse, de Lyon, dont on n'avait pas encore parlé, et Feuillet, de Paris, ont été transportés à l'Hôtel-Dieu; Besse, convoyeur de postes, est le seul employé du train 20 qui ait été blessé; il a reçu de graves contusions au thorax.

Feuillet à deux côtes fracturées ; on redoute des lésions internes.

Le lieutenant Wild a été transporté à l'hôpital militaire ; Desgenettes a reçu des plaies contuses sur tout le corps et à une grave fracture au bassin.

M. Racine fils a deux jambes brisées; il a reçu, en outre, à la tête, de violentes contusions, qui rendent son état très grave.

M. Ozanne, de Darnétal, a eu la jambe droite affreusement broyée, depuis la cheville jusqu'au dessus du genou; on a dû opérer la resection du tibia et du péroné.

Falbonnet a reçu de graves lésions à la poitrine ; il a plusieurs côtes et les deux jambes fracturées ; son état est alarmant.

En comprenant le vicomte de Vallier, transporté à Dijon, et les trois blessés rentrés ce matin, à Paris, le nombre des blessés est de quinze.

Un autre accident de chemin de fer

Auxerre, 25 décembre. — Un accident de chemin de fer, qui aurait pu avoir des suites épouvantables, vient de se produire à Vassy-lès-Avallon.

Par suite d'une fausse manœuvre en gare d'Avallon, un groupe de vingt wagons chargés de marchandises s'échappa sur la pente très rapide qui mène à la gare de Vassy. Une catastrophe était imminente, le convoi arrivait avec une vitesse vertigineuse et devait fatalement rencontrer le train de voyageurs qui entre à 1 h. 44 en gare de Vassy.

Le chef de gare, M. Maucourant, averti par la cloche d'alarme, eut la présence d'esprit d'aiguiller le convoi en dérive sur l'embranchement qui conduit à l'usine à ciment de M. Prevost.

Les wagons vinrent se broyer dans une des cours de l'usine qui se trouve à dix mètres en contrebas de la voie. Par un hasard providentiel, aucun des ouvriers employés dans cette partie de l'usine n'a été atteint.

Une douzaine de wagons gisent dans la cour, enchevêtrés d'une façon indescriptible, les marchandises les plus diverses s'échappent de leurs flancs entr'ouverts. Les dégâts peuvent être évalués à une centaine de mille francs.

Les travaux de déblaiement dureront au moins quinze jours.

LA NOËL

« Nous voici de nouveau ! » disent inévitablement en paraissant sur la scène, chaque année à cette époque, les héros des pantomimes anglaises : le Temps, le Bonhomme Hiver et le bon vieux Père Noël.

Here we are again! Et cette simple phrase provoque toujours d'enthousiastes applaudissements et des ovations sans fin.

Les acteurs qui interprètent les rôles n'ont guère besoin d'avoir un talent bien transcendant, il suffit qu'à leurs longues barbes blanches constellées de givre artificiel et qu'aux attributs plus ou moins originaux qui ornent leurs costumes, l'excellent public puisse reconnaître de suite ses trois personnages favoris.

C'est que les spectateurs, grands ou petits, ne sont pas venus au théâtre uniquement pour assister à la représentation des traditionnelles féeries et se divertir aux étranges aventures du Petit-Poucet ou d'Ali-Baba.

S'ils manifestent bruyamment leur admiration pour les ballets luxueusement montés et les drôleries des clowns, c'est qu'ils savent que tous ces tours et toutes ces danses précèdent nécessairement l'entrée triomphale de Father Christmas, cette personnification vivante d'une coutume populaire.

En agissant ainsi, ils se conforment à un usage séculaire.

Il faut avoir pris part aux fêtes de Noël chez nos voisins pour se rendre compte du scrupuleux respect que le peuple anglais, tout entier, a pour les vieilles et saines traditions.

Christmas ! Quelles légendes, terribles ou gaies, ce mot n'évoque-t-il pas de l'autre côté de la Manche ! C'est tout un monde d'esprits, de revenants, de fantômes, qui défile dans l'imagination, faisant frissonner les enfants et sourire discrètement les parents.

Christmas ! A tous ce mot rappelle les réjouissances extraordinaires, les réunions nombreuses, les dîners pantagruéliques, les divertissements variés.

Riches et pauvres, tout le monde aime Christmas.

Ici l'arbre chargé de jouets, de lumières, de ces mille objets qui font la joie des petits est plus grand peut-être, mais là, où la simple branche tient lieu du superbe sapin, l'entourage n'est pas moins joyeux, et la fête n'a pas moins d'entrain.

Ici, l'oie bourrée de marrons s'étale grasse et dodue sur la table somptueusement servie, mais là où le lapin domestique fait tous les frais du menu, la joie coule aussi à pleins bords comme l'*ale*.

Le fameux plum pudding, ce mets national, n'a pas toujours de mastodontales proportions et pour beaucoup il se réduit aux dimensions plus humbles d'un simple *cake*.

Mais partout on est en liesse, partout le bonheur se lit sur les visages, parce que partout on fête Christmas.

En France, où le 25 décembre est resté certainement l'un des jours les plus populaires de l'année, nous avons abandonné une grande partie des usages si chers à nos aïeux.

Les catholiques célèbrent toujours avec empressement, avec amour, la plus grande date de l'histoire religieuse : l'anniversaire de la naissance du Sauveur.

En ce jour, les temples reçoivent leur plus belle parure, et au milieu de l'amoncellement de candélabres, d'arbustes et de fleurs, l'humble crèche vient jeter sa note pittoresque. Les fidèles se pressent en foule dans les églises et saluent en passant le Christ dans son berceau.

Dans un grand nombre de villes et de villages, dans le Nord surtout, la pieuse et poétique coutume de célébrer publiquement une messe pendant la nuit a été conservée.

A Roubaix, où la cérémonie de minuit ne peut plus être suivie que dans quelques chapelles particulières, dans toutes les paroisses, les fidèles peuvent assister à des messes solennelles vers l'aurore.

Avec la messe de minuit disparaît l'antique habitude du réveillon. Bientôt on ne pourra plus chanter ici :

« Noël ! ça sent les réveillons.
Les bons grands feux pleins de rayons,
Et. . . . .
Le jambon au bord tremblant,
Le boudin noir et le vin blanc,
Et les marrons pondus par l'oie. »

A peine si, par ci, par là, existe-t-il encore quelques *réveillonneux* endurcis qui ne veulent, à aucun prix, abandonner la vieille tradition et transformer le repas nocturne en un vulgaire souper.

Hier, les boulangers ont distribué des *coquilles* de Noël à leurs clients : c'est à peu près le seul usage qui nous reste des temps passés.

Pour être exact, nous devons ajouter que la fréquence des relations commerciales a contribué à implanter chez nous plusieurs coutumes anglaises.

Les arbres de Noël poussent comme par enchantement sur notre sol fertile et leur nombre s'accroît chaque année.

Nous sommes convaincus aussi que parmi nos petits concitoyens, plus d'un a déposé, hier soir, son soulier dans la cheminée.

Le Père Noël s'est-il montré généreux ? Nous l'espérons pour tous et cependant nous avons bien peur qu'il n'ait oublié les petits Roubaisiens qui pour bien des raisons n'ont pas pu mettre leur soulier dans la cendre.

Aussi aux autres, aux privilégiés, nous dirons avec le poète :

Faites Noël en réchauffant
Ceux qui n'ont pas de cheminée.

LOUIS ROMMENEZ.

LA POPULATION FRANÇAISE EN 1896

M. Jacques Bertillon écrit dans le *Temps* :

« La statistique de 1896 est, en apparence tout au moins, un peu moins désolante que celle des dernières années. Le nombre des naissances s'est élevé à 865.586, chiffre extrêmement faible, qui assigne à la France, pour cette année, une natalité de 23 naissances, plus exactement 22 7 pour 1,000 habitants, c'est-à-dire la plus faible qu'il soit possible d'observer dans aucune nation civilisée. La natalité moyenne de l'Europe est, en effet, de 38 naissances pour 1 000 habitants et c'est, en effet, le chiffre que l'on trouve pour l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, etc.

» Si minime que soit le nombre des naissances françaises en 1896, il dépasse de 31.413 le chiffre de l'année dernière, et il se rapproche, sans l'atteindre, de celui de 1891, qui était de 866.377. A cette époque, ce dernier chiffre parut extrêmement faible, car il était inférieur au nombre des décès, ce qui alors ne s'était jamais vu qu'en temps de guerre. M. Jules Simon, que l'avenir de la population française inquiétait particulièrement, écrivit à ce sujet une série d'articles dont les lecteurs du *Temps* n'ont sans doute pas perdu le souvenir.

» La situation démographique de la France s'est tellement aggravée que nous sommes tentés d'accepter comme favorable ce même chiffre qui nous troublait si fort en 1891.

» D'autre part, le nombre des décès survenus en 1896 est extrêmement faible; il ne s'élève qu'à 771,886. Depuis 1850, on n'en avait pas observé d'aussi bas. C'est donc un résultat exceptionnel, et qui, probablement, ne se renouvellera pas d'ici à quelque temps.

» Quoi qu'il en soit, l'extrême faiblesse de la mortalité en 1896 fait que l'excès des naissances sur les décès s'élève à 93,700 chiffre qui n'avait pas été atteint depuis quatorze ans, et qui précédemment, était toujours et régulièrement dépassé de beaucoup.

» Cet accroissement de population, quoique très supérieur à celui des dernières années, paraîtra bien faible si nous le comparons à celui des pays étrangers. Considérons en effet les statistiques de 1890 à 1895, nous voyons chaque année en Allemagne le nombre des naissances l'emporter de 6 à 700,000 sur celui des décès ; de même l'Autriche-Hongrie s'accroît chaque année de près de 500,000 existences nouvelles ; l'Italie de 3 à 400,000 ; la Grande-Bretagne enfin, de 500,000.

» Tous ces pays voient augmenter le nombre de leurs travailleurs et de leurs soldats et voient, par suite, augmenter leur force économique, leur puissance militaire et leur influence intellectuelle et morale, tandis que, à tous ces points de vue, nous restons stationnaires. Cette année même, malgré l'anormale bénignité de la mortalité, vingt-huit départements présentent plus de décès que de naissances !

» On sait que cette situation qui a longtemps laissé l'opinion publique indifférente a fini par l'émouvoir. On a fini par voir la gravité du danger et la nécessité de combattre les mœurs détestables qui conduisent la France à sa perte. L'*Alliance nationale pour l'accroissement de la population française* (26, avenue Marceau) a entrepris cette réforme des mœurs. Son programme a été adopté par les conseils généraux de quarante-sept départements, c'est-à-dire par les représentants autorisés de plus de la moitié de la France. — JACQUES BERTILLON. »

LE FAUSSAIRE
DANS L'AFFAIRE DREYFUS

D'après M. H. Rochefort, l'auteur de la pièce fausse, dans l'affaire Dreyfus, serait Lemercier-Picard, on le sait.

L'*Aurore* dit que ce dernier se présenta le 25 novembre au domicile du rédacteur du *Figaro* comme détenteur de documents importants. Il se donna comme Messin, ancien soldat et agent de la Sûreté générale. Il dit avoir été employé au bureau des renseignements au ministère de la guerre et chargé de missions.

Il a prétendu avoir été chargé par le colonel Sandherr — qui étant mort n'en peut plus témoigner — de filer le commandant Esterhazy. Il le fila jusqu'à Bruxelles.

Le récit de l'*Aurore* se rencontre ici avec celui de M. Joseph Reinach.

L'*Aurore* dit que cette pièce n'ayant pas paru sérieuse à M. de Rodays, Lemercier-Picard retourna chez le directeur du *Figaro* qu'il connaissait, lui remit la pièce chiffrée et la traduction. C'est bien celle que M. Rochefort a citée. La fausseté de cette pièce devenait démontrée. Il était éconduit.

Il ne se tint pas pour battu, il donna un nouveau rendez-vous au rédacteur du *Figaro* dans une brasserie du carrefour Châteaudun, où se trouvait le colonel Sever.

Le colonel Sever

Comment le colonel Sever connaissait-il cet aventurier? C'est-ce qu'il a expliqué dans l'interview suivante:

« — Le 15 décembre, l'huissier de la Chambre des députés me remit en séance une lettre signée P. Vandamme, dont l'auteur sollicitait une entrevue à propos d'*une affaire d'actualité*, ajoutant qu'en raison de la communication qu'il avait à me faire il demandait à être reçu dans un endroit qui fut « à l'abri des oreilles indiscrètes ».

» Je reçus le visiteur qui me fit immédiatement le récit que publie aujourd'hui l'*Aurore*.

» Il ne fit pas de difficultés de m'avouer qu'il ne s'appelait pas Vandamme; il avait pris ce nom, expliquait-il, qui est celui d'un de ses parents, un de mes électeurs, pour avoir plus facilement accès auprès de moi. Il avait été condamné en Allemagne sous le nom de Lemercier.

» Je fus un peu surpris qu'il se fût adressé à moi à propos de l'affaire Dreyfus-Esterhazy, et comme je lui en demandais la raison, il me répondit « qu'il était envoyé par M. Reinach — car on savait que j'étais favorable à l'idée de revision du procès Dreyfus — mais qu'il ne fallait pas en parler à M. Reinach, car celui-ci démentirait sûrement ».

« Je commençais à être fixé.

» Néanmoins, comme j'aime bien à me rendre compte, à savoir, je pris rendez-vous avec mon homme, pour le soir même, 15 décembre, dans un établissement de la rue de Maubeuge où il faut le demander sous le nom de Picard. Il n'y a plus ni Vandamme, ni Lemercier.

» Je l'y trouvai avec un rédacteur du *Figaro* qui eut avec lui une attitude plutôt froide.

» Le 16 décembre, nouvelle entrevue, au même endroit, toujours avec le rédacteur du *Figaro*, lequel, cette fois, déclara tout net et tout franc à Picard qu'il n'avait absolument aucune espèce de confiance en lui et qu'il ne pouvait que lui conseiller d'apporter au commandant Ravary la fameuse pièce qu'il offrait ainsi.

» Picard promit qu'il se présenterait devant le commandant Ravary le lendemain, qui était un vendredi ; il fut convenu que le samedi nous nous trouverions boulevard du Palais, au café du Barreau, car, ce jour-là, j'étais appelé à la cour d'assises comme témoin dans l'affaire du Panama.

« Picard ne vint pas au rendez-vous; il s'en excusa mardi dernier par une lettre dans laquelle il me demandait de le trouver, le lendemain 22 décembre, à six heures du soir, toujours dans l'établissement de la rue de Maubeuge.

« Entre temps, j'avais pris mes renseignements.

« Le lendemain, sachant à quoi m'en tenir, je répondis à Vandamme-Picard-Lemercier que moi non plus je n'avais aucune confiance en lui, mais que je ne lui en voulais aucunement : « Vous êtes militaire, mon garçon; vous avez obéi à vos ordres ; il n'y a rien à dire. »

« — Voyez-vous, termine le colonel Sever, les gens qui ont employé cet agent, n'ont pas pris garde qu'il manquait de la délicatesse de doigté nécessaire.»

On ne comprend pas très bien à quels ordres avait pu obéir cet individu que M. Sever traite comme un militaire. Sur ce point le député du Nord est quelque peu énigmatique.

Si toutefois il voulait faire allusion aux bureaux de l'armée dont l'escroc se recommande, on pourrait lui répondre qu'il y est ignoré. Ce faussaire n'a jamais été employé à un service quelconque par l'administration militaire. Il en est totalement inconnu.

D'ailleurs l'histoire de ce faux ne vient qu'en appendice de l'affaire Dreyfus. Ce n'est qu'un incident à côté.

Le dossier

On lit dans l'*Echo de Paris* :

« Sans avoir à nous préoccuper du cas de M. Lemercier, aujourd'hui mis en cause comme on le sait, nous pouvons affirmer qu'il est parvenu à notre connaissance que le dossier du syndicat était composé de documents en partie falsifiés ou faux, que l'autorité militaire possède la preuve irréfutable de ce que nous avançons.

» M. le commandant Ravary, par suite de la tournure prise par les événements, va se préoccuper davantage des *accessoires* du procès, c'est-à-dire des agissements du syndicat, de telle façon qu'il puisse remettre à la justice civile un dossier très complet, destiné à permettre au parquet de la Seine d'établir rapidement toutes les responsabilités. »

La femme voilée

Lyon, 25 décembre. — Mme de Jouffroy d'Abbans se présentera très probablement devant le commandant Ravary si son état de santé le lui permet, mais elle a formellement déclaré qu'elle se refusait à fournir au rapporteur de Lyon le moindre renseignement. Elle ne fera connaître la femme voilée qu'au commandant Ravary seul.

Quant aux informations qui tendraient à faire croire que la femme voilée ne serait autre que Mme la générale de Boisdeffre, Mme de Jouffroy d'Abbans les considère comme étant du domaine de la fantaisie et les dément formellement.

D'autres pièces fausses

Paris, 24 décembre. — A propos de la fameuse pièce dont a parlé l'*Intransigeant*, M. Rochefort annonce que cette pièce n'est pas la seule établissant la campagne de falsifications et de mensonges reprise par la *bande Dreyfus*.

« J'ai vu aussi, dit-il, deux autres lettres émanant d'un des leurs et donnant, en termes presque amicaux, rendez-vous à M. Lemercier-Picard, qu'ils mettent aujourd'hui par dessus bord. Si c'était un fabricant de faux autographes, il fallait le faire arrêter, au lieu de se jeter ainsi dans ses bras, quitte à le désavouer le jour où la mèche aurait été éventée par nous ou par d'autres ».

M. Scheurer Kestner

Paris, 24 décembre. — D'après le *Courrier du Soir*, M. Scheurer-Kestner aurait manifesté l'intention de ne pas solliciter à nouveau, au renouvellement du bureau du Sénat, en janvier, les suffrages de ses collègues pour la vice-présidence.

LE PANAMA
devant la Cour d'assises de la Seine

Audience du vendredi 24 décembre

Paris, 24 décembre. — Avant de laisser reprendre l'audition des témoins, le président du jury demande, au président, de faire préciser, par Arton, les conditions dans lesquelles il aurait fait à MM. Maret et Laisant la remise de sommes d'argent qui leur est imputée.

Arton déclare que ces sommes ont été remises, ainsi que M. René en a déposé et de la façon que rapporte l'accusation.

M. Maret. — J'oppose, à ces racontars calomnieux, un nouveau et formel démenti.

M. Laisant. — Par respect pour la Cour et le jury, je ne réponds rien. Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit, déjà, au condamné.

M. le Président donne lecture des dépositions des témoins absents : M. Deschamps et Mme René.

Cette dernière déposition lue, Me Laborie demande au ministère public pourquoi Mme René ne s'est pas présentée.

M. l'avocat général. — Malgré les recherches, la citation n'a pu l'atteindre ; elle est repartie pour le Maroc où elle a sa résidence.

Me Laborie. — Je proteste, en mon nom et au nom de la défense toute entière, contre l'absence de Mme René. Quand on témoigne comme elle l'a fait, on soutient les affirmations de sa personne. L'absence de Mme René, dit le défenseur, est singulièrement suspecte. Nous le signalons au jury.

M. Signorino. — Je demande, à M. le président, d'examiner, sur le carnet de Londres, si le nom de M. Burdeau ne se trouve pas inscrit au dessus d'un grattage.

Me Demange. — Je prierai alors M. le président de regarder aussi une date voisine où le nom de Burdeau est inscrit, sans conteste, directement sur le feuillet.

Le président, qui ne se prononce pas sur les deux demandes, fait simplement passer le carnet de Londres au jury.

Témoins à décharge

C'est par M. Bouge, député de Marseille, que commence le défilé des témoins à décharge.

M. Bouge certifie l'honnêteté de M. Antide Boyer et reconnaît qu'il lui a conseillé la résignation et la modération au moment où les poursuites étaient demandées contre lui.

LE CAS BURDEAU

Me Demange. — Avant de continuer l'audition des témoins à décharge, je voudrais savoir de M. Marius Fontane si Arton ne lui a pas demandé de l'autoriser à se présenter en son nom auprès de M. Burdeau.

M. Marius Fontane, rappelé, s'exprime ainsi:

« Arton m'a effectivement dit ceci: « Puis-je me présenter en votre nom chez M. Burdeau ? » Je lui répondis: « J'ai eu avec M. Burdeau des relations littéraires et historiques. C'est sous cette forme que vous pourrez donner mon nom à M. Burdeau. » Je ne puis préciser la date du fait, mais je puis affirmer qu'il est rigoureusement exact. »

Et M. Fontane ajoute :

« Devant la commission parlementaire du Panama, M. Viviani m'a demandé pourquoi je n'avais pas été arrêté pour mes rapports avec M. Burdeau. M. Viviani visait une visite que j'avais faite moi-même à M. Burdeau. Dans cette visite, j'avais demandé à M. Burdeau des conseils pour la rédaction de la note remise à la commission du Panama. Je ne cite le fait que pour remémorer la date. La démarche d'Arton, dont je ne puis indiquer la date, était très postérieure à ma visite à M. Burdeau.

Me Decori. M. Burdeau est la seule personne qui, dans les carnets d'Arton, ait eu en face de son nom deux mentions différentes. Que veulent dire les signes divergents dont s'est servi Arton ?

Arton. — Ils veulent dire qu'entre les sommes versées et les sommes déduites des prévisions, il existe un écart. Cet écart est de trente mille francs reçus par M. Burdeau.

Le public manifestant bruyamment alors que les défenseurs s'élèvent contre la véracité d'Arton, Me Demange proteste avec véhémence contre cette attitude, et le président menace cette fois très sérieusement l'auditoire d'expulsion.

L'ordre rétabli, M. l'avocat général Van Cassel lance ces mots bien significatifs : « Les démarches de la compagnie du Panama auprès de Burdeau sont difficilement niables. M. Naquet lui-même les ayant reconnues. »

M. Vetten, sénateur des Bouches-du-Rhône, proteste de son amitié pour M. Antide Boyer. Il a été pauvre toujours, mais toujours, il a payé ce qu'il devait.

M. Mouillé reconnaît que M. Antide Boyer était malade quand on l'a fait voter contre la prise en considération de la loi.

M. Camélinat, député, affirme qu'il en a bien été ainsi. Les collègues de M. Antide Boyer ont voté pour lui. Il proteste ensuite de son estime et de son respect pour le caractère de M. Antide Boyer et de quelques-uns de ses co-accusés.

M. Charles Laurent, publiciste, reconnaît avoir reçu d'Arton six mille francs pour la campagne qu'il avait faite pendant cinq mois dans le *Paris* contre le Crédit foncier. Les renseignements lui venaient d'Arton par M. Veil-Picard. Ce témoignage est propre à renforcer la valeur du carnet d'Arton.

Déposition de M. Andrieux

M. Andrieux, en avançant à la barre, jette un long regard sur les accusés. Il est cité à la requête d'Arton. Celui-ci lui demande dans quelle circonstance il est venu lui offrir une grosse somme pour lui communiquer la liste des parlementaires compromis dans le Panama.

M. Andrieux fait un long historique de la question. Il explique la découverte des chèques Thierrée et indique qu'il est venu voir Arton, parce que le baron de Reinach avait fixé à 104 le nombre des corrompus. Il s'est adressé à celui qui pouvait le renseigner. Pour lui, il s'agissait de savoir où étaient passés les quinze cent mille francs versés pour le Panama.

M. Laguerre avait déjà offert, disait-on, un million à Arton. Le témoin ne pouvait aller jusque là, mais il fit savoir à Arton, sans lui fixer de chiffre, que nous étions décidés à faire des sacrifices. Nous lui demandâmes son dossier, mais il le refusa, disant qu'il ne voulait pas compromettre ses anciens amis. Nous ne nous attendions pas à voir ce corrupteur aussi incorruptible. (On rit).

D'autre part, si le récit de M. Dupas est exact, et je ne cache pas qu'il ait été contredit, le gouvernement français est resté maître du silence de M. Arton. Ne pouvant avoir les papiers d'Arton, je demandais au gouvernement de le faire arrêter. Il ne fut pas donné suite à ma proposition. J'indiquais pourtant où et comment il était possible de mettre la main sur lui.

Si j'avais su que les révélations d'Arton devaient aboutir à faire comparaître devant les assises un savant comme M. Laisant, un lettré comme M. Maret, des comparses comme plusieurs autres, je ne me serais pas donné tant de peine. Sans être un cynique, je puis dire que les grands coupables ne sont pas là. La justice les connaît, mais elle ne les frappe pas. (Applaudissements.)

Le président. — Révélez tous les coupables.

M. Andrieux. — Ils se trouvaient sur la liste Thierrée.

Le président. — Ils ont été poursuivis et acquittés.

M. l'avocat général. — Vous pourriez nous dire tout au moins quel était l'X... ?

M. Andrieux. — C'est bien inutile. En admettant que je manque à l'engagement d'honneur, il bénéficierait d'une ordonnance de non-lieu ou d'un acquittement. (Long mouvement et applaudissements.)

M. de Lareinty, appelé par M. Laisant, appuie son honorabilité de ses affirmations. « Nous appartenons, dit-il, à des partis divers, mais je l'ai toujours considéré comme un honnête homme ».

M. Labeyrie, directeur du Crédit foncier, dit que M. Laisant est un parfait honnête homme. Sur l'interpellation de la défense, M. Labeyrie déclare que la demeure de M. Laisant avait un caractère absolument spécial et qu'il est impossible d'en oublier le caractère quand on l'a vue une fois. Ce témoignage est opposé à Arton.

M. Sarraut, membre de l'Institut, parle, lui aussi, de M. Laisant dans les termes les plus favorables.

L'audition des témoins est terminée, et l'audience est suspendue.

La partie civile

L'audience reprise, la parole est donnée à la partie civile. Me Delzous, avocat de M. Lemarquis, liquidateur du Panama, a le premier la parole.

Me Delzous se demande tout d'abord d'où sont venus les fonds si largement jetés à tous par Arton ? Ils venaient de la Compagnie du Panama, et c'est en raison même de cela que les porteurs de titres, ruinés comme ils le sont, ont le droit d'intervenir.

» En présence de leurs revendications, pour condamner les coupables, le jury n'aura qu'à rejeter l'audacieuse théorie d'Arton sur la rémunération licite. Il n'est point en la cause, tout ce qui a été distribué ayant été frauduleusement volé aux actionnaires. »

Me Delzous affirme la sincérité des carnets d'Arton. Il tient comme prouvées les relations qu'il a eues avec les parlementaires accusés et avec d'autres.

« L'intervention de M. Lemarquis dans le procès actuel, dit le défenseur, est justifiée par ce fait qu'il est le représentant légal des obligataires. En cette qualité, il est de son devoir de demander que les fonds extorqués du Panama ayant payé la corruption reviennent aux actionnaires et ne soient pas versés à la caisse des hospices, ce que la loi prescrit en thèse ordinaire.

» Les vrais pauvres sont des obligataires ruinés. C'est à eux que la cour allouera en cas de condamnation les sommes qui leur ont été prises. »

Me Ménard, avocat de divers obligataires du Panama, vient demander au jury de frapper les parlementaires que le parquet défère à son jugement.

« Il faut, dit-il, se prononcer entre eux et nous. Le verdict dira, suivant qu'il sera affirmatif ou non, on bien qu'il est licite de s'enrichir avec le bien d'autrui, ou bien que de pareilles mœurs sont honteuses et criminelles.

» A cette heure, les victimes ont le droit de crier leur indignation. Elles comptent que le jury leur permettra de régler enfin leurs comptes avec les parlementaires corrompus et qu'ils rendront gorge. Tous, tous ceux qui sont coupables, tous doivent être châtiés. Arton les a accusés à bon escient et l'instruction a surabondamment prouvé qu'ils sont coupables. »

Me Ménard passe en revue les divers accusés et conclut à l'évidence de leur culpabilité. Il dénonce aussi les Barbe, les Reinach comme les grands fauteurs de la ruine panamiste.

En terminant, Me Ménard adjure les jurés de faire, non œuvre de pitié, mais œuvre de justice.

« La justice exige la condamnation de tous par un verdict de moralité. Pas de pitié pour les hommes qui ont causé tant de ruines, motivé tant de subsides, dilapidé le patrimoine national. »

Me Ménard oppose aux accusés les obligataires, qu'il représente gens riches autrefois et pour toujours maintenant réduits à la misère.

« C'est entre les corrompus et les ruinés qu'il faut choisir. Le jury n'hésitera pas. Il opposera une digue à la barbarie moderne et frappera les coupables, c'est-à-dire tous ceux que la justice lui livre. La France tout entière attend leur condamnation. »

M. l'avocat général Van Cassel renonçant à prononcer aujourd'hui son réquisitoire, l'audience est levée et la suite des débats renvoyée à lundi.

AUTOUR DU PROCÈS
LE CONSEIL DE GUERRE DES DÉFENSEURS

Un meeting dans la bibliothèque des avocats. — Le plan général de la défense. — L'ordre des plaidoiries. — Piqûre de morphine.

Vendredi, vers trois heures et demie, c'est-à-dire aussitôt après l'issue de l'audience où Mes Delzons et Ménard ont présenté la demande des parties civiles intervenant au procès, les défenseurs des accusés — Me Demange, le défenseur d'Arton, excepté — se sont réunis à la bibliothèque des avocats, dans le cabinet du conservateur, l'honorable Me Cresson. Là, après délibération sur le plan général de la défense, les sept avocats se sont mis d'accord pour solliciter de M. le président Tardif de plaider en faveur des accusés dans l'ordre suivant : après la plaidoirie de Me Demange, qui prendra tout d'abord la parole, Me Félix Decori présenterait la défense de M. Saint-Martin. Suivraient Me Maurice Tézenas, pour M. Henry Maret ; Me Salmont, pour M. Planteau ; Me Le Chaplain, pour M. Laisant ; Me Michel Pelletier, pour M. Gaillard ; Me Signorino, pour M. Rigaut, et Me Fernand Labori, pour M. Boyer.

Comme le réquisitoire de M. l'avocat général Van Cassel occupera l'audience tout entière de lundi prochain, s'il n'empiète même un peu sur l'audience de mardi, Mes Demange, Félix Decori et Maurice Tézenas plaideront mardi, Mes Salmont, Le Chaplain et Michel Pelletier, mercredi; Mes Signorino et Fernand Labori, jeudi. D'après les prévisions, et sous réserve, naturellement, des « complications » appelées, au Palais, incidents d'audience, le verdict du jury pourra être rendu jeudi, vers quatre ou cinq heures de l'après-midi.

Arton malade

Pendant que les coaccusés d'Arton dressaient, dans le cabinet de Me Cresson, à la bibliothèque des avocats, le plan de la défense, l'ex-homme de confiance du baron de Reinach était reconduit à sa cellule de la Conciergerie, la cellule n° 2, tout encombrée de valises, de tables, de journaux, d'une chaise longue et de vêtements élégants. Il y trouvait sa femme et sa fille, qui l'attendaient. Comme Arton se sentait très souffrant, il manda M. le docteur Floquet pour se faire faire une piqûre de morphine. Le médecin du Palais se rendit en hâte auprès du prisonnier, qu'il trouva très affaissé et chez lequel il constata une névralgie faciale.

Aussitôt le docteur entré, Arton s'était écrié :

— Ah ! ces audiences m'exténuent ! Je n'en puis plus. Docteur, veuillez me faire une piqûre de morphine, car je souffre trop !...

M. Floquet fit la piqûre demandée et regagna ensuite la cellule n° 1, où se trouvaient MM. Boyer et Henry Maret, attendant d'être reconduits à la maison Dubois. Le docteur donna ses soins à M. Boyer, également fatigué et souffrant.

Mentionnons, en terminant, que la commission d'enquête du Panama, qui avait sollicité de M. le président Tardif quinze places pour assister, derrière la cour, aux débats du procès Arton, n'a fait qu'un usage extrêmement modéré des dix places qui lui ont été accordées.

Depuis l'ouverture des débats de l'affaire, il n'est guère venu, en effet, par audience, qu'une moyenne de un ou deux membres de la commission d'enquête, laquelle on neuf membres en tout. Parmi eux, M. Vallé.

M. Naquet. — La lettre à M. le président Tardif

De Londres, M. Naquet a adressé à M. le président Tardif une lettre par laquelle il déclare qu'il se trouve dans l'impossibilité de répondre à l'appel de la justice, parce qu'il redoute l'emprisonnement préventif, vu son état de santé. Il demande donc au président des assises de vouloir bien ajourner son affaire jusque en juin prochain.

M. Tardif n'ayant pas cru devoir prendre en considération cette requête, Me Henri Coulon, à l'issue des débats du procès Arton, se présentera devant la cour afin de renouveler la demande de sursis de M. Naquet et de l'appuyer de trois certificats médicaux.

Mais M. Tardif accordera-t-il la parole à l'honorable Me Henri Coulon, avocat d'un accusé contumax ?

LE PANAMA
Une lettre de M. Ch. de Lesseps

Dans une lettre adressée à M. Rouanet, et que publie le *Figaro*, M. Ch. de Lesseps rectifie certains points du rapport de M. Rouanet. Il fait remarquer d'abord que M. Rouanet s'appuie sur des documents n'émanant pas de M. de Lesseps, puis il nie que celui-ci ait engagé des négociations avec le gouvernement anglais dans le but de faire passer par cession 223,000 actions de l'administration du canal de Suez aux mains des Anglais.

Les actions khédiviales seules furent cédées par le khédive à l'Angleterre. Les négociations que M. de Lesseps engagea avec M. Gladstone avaient pour but d'em-